Catéchisme laïc et information multilatérale

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1976)**

Heft 344

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023510

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

COURRIER

Catéchisme laïc et information multilatérale

« (...) Je me permets de vous signaler qu'en juin 1971 j'avais déposé devant le Grand Conseil genevois une motion demandant l'introduction d'une information politique « objective » dans l'enseignement secondaire. Et j'arrivais à la conclusion que la seule possibilité d'objectivité dans ce domaine était justement la multilatéralité.

» Cette motion a été discutée par le Grand Conseil dans sa séance du 10 septembre 1971 (Mémorial pp. 2195 - 2213 / 1971) et repoussée à une forte majorité sur la demande expresse de M. le conseiller d'Etat Chavanne et des députés socialistes, auxquels se sont joints les députés du Parti du travail et les démocrates-chrétiens.

» Vous comprendrez donc, je pense, mon étonnement et mon agréable surprise de voir « Domaine public » reprendre mon idée — au bout de quelque quatre ans — après que ses amis politiques genevois l'aient très violemment combattue lorsqu'elle émanait d'un libéral.

» Je ne sais plus quel est l'homme politique qui disait qu'il est toujours dangereux d'avoir raison trop tôt, mais je suis heureux de voir qu'un hebdomadaire « de gauche » estime que les idées que je développais il y a quatre ans sont devenues justes ! J'espère surtout que le chef du Département de l'instruction publique du canton de Genève sera plus sensible à vos arguments 1975 qu'à mes arguments 1971, même si ce sont les mêmes, car — pour moi — c'est le résultat qui compte.

» J'espère donc vivement que votre initiative poussera M. Chavanne à introduire une telle information à Genève, même s'il l'a refusée il y a quatre ans (...) »

André Gautier

Pas de commission de contrôle !

[*Il est exact que la motion Gautier sur « l'information politique objective » a été rejetée par le Grand Conseil, et que les partis de gauche l'ont refusée.*

Cette motion invitait le Conseil d'Etat, d'une part à « étudier l'introduction, à titre d'essai, d'une information politique dans certaines classes de l'enseignement secondaire supérieur et à lui présenter un rapport à ce sujet. Cette information consisterait en séries d'exposés sur des sujets de politique locale ou nationale, présentés par différents orateurs représentant un éventail d'opinions aussi large que possible, et suivis d'une discussion » ; d'autre part, elle souhaitait que « pour l'organisation de cette expérience, le Département de l'instruction publique fût assisté d'une commission composée de représentants du corps enseignant, des associations de parents, des élèves et des partis politiques ».

Il faut dire d'abord que le contexte politique en 1971 était particulier, puisque la question de l'objectivité de l'enseignement avait fait l'objet de plusieurs débats au Grand Conseil, et même d'attaques très vives — on parlait alors d'« endoctrinement » — de la part des partis de droite.

Dans sa réponse, André Chavanne avait précisé — qu'il existait déjà un enseignement de l'éducation civique dans nos écoles, que diverses expériences, dans des cours à option notamment, étaient menées dans l'enseignement secondaire supérieur ;

— que des réponses claires ayant été données sur les attaques portées contre certains membres du corps enseignant (« le Conseil d'Etat n'entend pas revenir une nouvelle fois sur ce serpent de mer de la politique à l'école ») ;

— que la présence d'une commission (telle que la proposait la motion) composée de représentants du corps enseignant, des associations de parents, des élèves et des partis politiques, n'était pas souhaitable.

Si notre proposition d'une « information multilatérale » rejoint, dans une certaine mesure, celle d'« une information politique objective », elle ne comporte pas, en revanche, de commission de contrôle !

La différence est de taille.

C'est déjà par crainte d'ennuis que des enseignants continuent à faire une instruction civique traditionnelle. Une telle commission ne pourrait que les inciter à renoncer définitivement à toute expérience d'information politique. En refusant cette motion, la majorité des députés ont fait confiance au corps enseignant.

Il n'en demeure pas moins que la nécessité d'une information politique en milieu scolaire, en particulier pour les élèves de 15 à 20 ans, est urgente. D'autant que le droit de vote à 18 ans deviendra tôt ou tard une réalité. Les arguments de la motion Gautier auraient peut-être été entendus, s'ils n'avaient pas été assortis d'une commission de surveillance. (Réd.)]

VAUD

Pour les maîtres secondaires, un choix clair

Cet automne, près d'une centaine de maîtres ont démissionné de la Société vaudoise des maîtres secondaires, dont ils ne pouvaient plus admettre la politique suivie par le comité. Depuis lors, cette société corporative, qui a longtemps pu tenir la balance égale entre des courants idéologiques très différents, se raidit dans son conservatisme.

En décembre, une assemblée générale extraordinaire décide de mettre sur le même plan que les trois versions du cycle d'observation élaborées par le Département de l'instruction publique (cf. DP No 341) le projet du groupuscule Thibaut, dont le souci premier reste de « sauver les meubles », en préservant un collège de cinq années — dont la population devrait même passer de 33 % à 20 % par retranchement de la division générale — et en maintenant une sélection de l'élite aussi précoce que possible, c'est-à-dire après quatre années primaires.

Le comité, dont les deux nouveaux membres ne viendront certes pas gauchir la ligne politique,